



Candidature Programme Leader 2014 - 2020

*« Agir ensemble
pour un Ventoux attractif,
dynamique et durable »*

résumé

Projet
Parc
naturel
régional
du Mont-Ventoux

SMAEMV
Réserve de Biosphère
du Mont-Ventoux

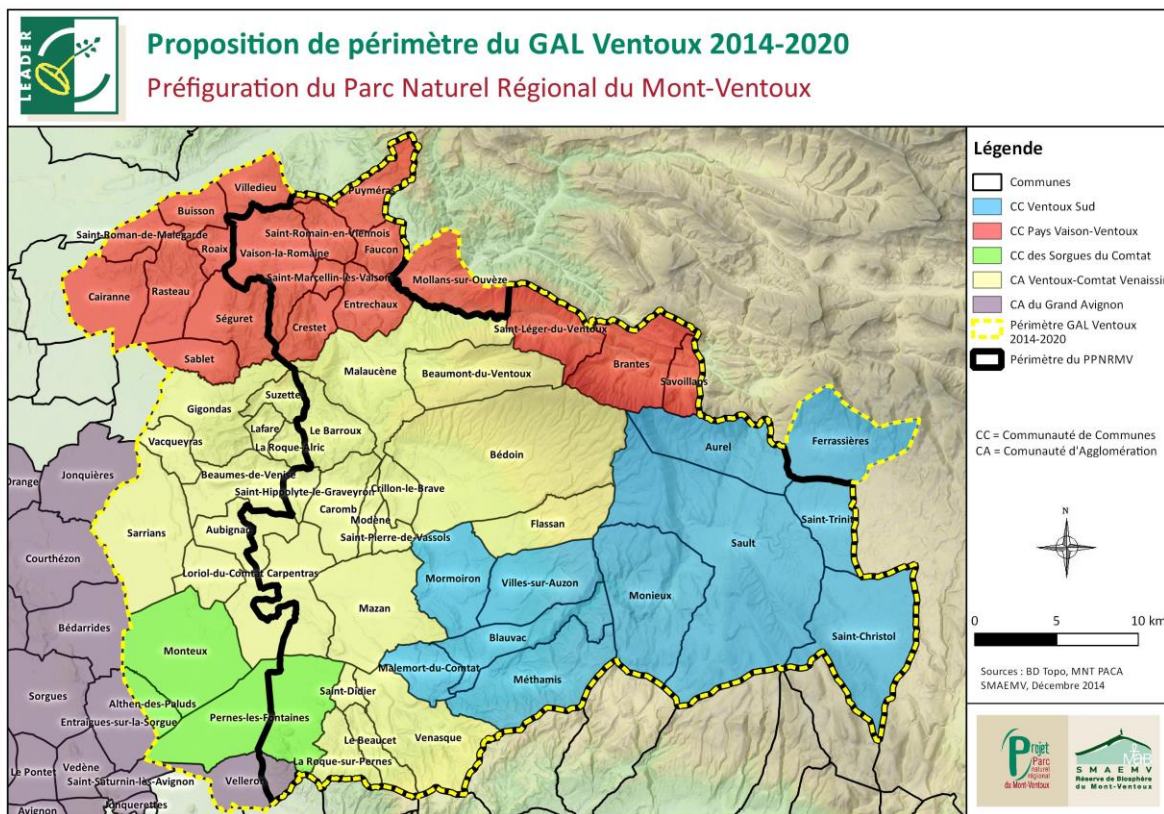


Région
Provence
Alpes
Côte d'Azur

Syndicat Mixte d'Aménagement et d'Équipement du Mont-Ventoux
830, avenue du Mont-Ventoux - 84200 Carpentras
contact@smaemv.fr - Tél : 04 90 63 22 74 / Fax : 04 90 67 09 07

Le territoire candidat

Le territoire retenu pour la candidature 2014-2020 du GAL Ventoux est situé au nord du département du Vaucluse. Il s'organise autour du Mont Ventoux, il est délimité au nord par la vallée du Toulourenc, au sud par la crête des Monts de Vaucluse et à l'ouest, par la plaine comtadine. Il correspond au périmètre du projet de PNR du Mont Ventoux, élargi pour inclure les communautés de communes dans leur intégralité, dans l'objectif de mettre en œuvre une démarche fédératrice autour du Ventoux et de permettre une meilleure synergie entre LEADER et l'action des intercommunalités.



Le périmètre du territoire candidat inclut **59 communes** appartenant à **5 intercommunalités** :

Intercommunalité	Communes rurales ou incluses dans des unités urbaines de moins de 20 000 hab.	Unité urbaine > 20 000 hab.
CC Sorgues du Comtat		3 communes, 24544 hab.
Communauté de Communes Pays Vaison Ventoux (COPAVO)	19 communes, 16 899 hab.	
Communauté de Communes Ventoux Sud (CCVS)	11 communes, 9 086 hab.	
Communauté d'Agglomération du Grand Avignon		1 commune, 2 908 hab.
Communauté d'Agglomération Ventoux Comtat Venaissin (COVE)	19 communes, 25575 hab.	6 communes, 42788 hab.
TOTAL	49 communes, 51560 hab.	10 communes, 70240 hab.

Une ville moyenne, la commune de Carpentras, qui compte 28 815 habitants, est incluse dans le périmètre. 10 communes appartiennent à l'unité urbaine d'Avignon, qui compte plus de 20 000 habitants (450 195 hab. en 2011).

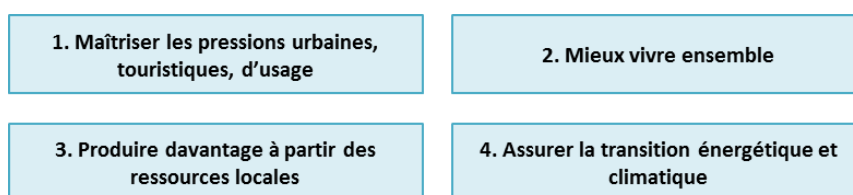
La population totale estimée du territoire candidat est de **121800 habitants** (recensement INSEE 2011).

Les points clés du diagnostic territorial

- Le territoire se caractérise par une démographie en forte croissance. Sa population augmente plus rapidement que la moyenne départementale. Il attire un nombre important de résidents venant du reste du département et de la région PACA mais aussi d'autres régions françaises et de l'étranger.
- Les ménages présentent des revenus faibles en comparaison avec la moyenne régionale, et notamment une importante précarité énergétique, conséquence de l'augmentation du prix des énergies fossiles.
- Le territoire est relié à la plaine du Rhône par une voie rapide reliant Carpentras à Avignon (35 000 véhicules / jour en moyenne). Aucune ligne ferrée voyageurs n'est présente pour le moment sur le territoire mais une ligne de TER Carpentras-Avignon doit être mise en service au printemps 2015. L'accès à l'emploi et aux services génère une augmentation du trafic routier en lien avec le dynamisme démographique du territoire.
- En 2012, 56% des revenus entrants sur le territoire du projet de parc sont d'origine résidentielle, contre 48% en 1990. Cette transformation de l'économie, qui tend à se stabiliser, est en particulier liée au nombre croissant de personnes qui vivent sur le territoire et travaillent à l'extérieur, en particulier dans la CA du Grand Avignon, mais aussi de retraités. Cette évolution s'accompagne d'un développement des activités nécessaires aux habitants (construction, tertiaire marchand et non marchand). Dans le même temps, la part de l'activité productive (agriculture industrie et services aux entreprises) a fortement baissé, suivant ainsi la tendance régionale.
- Le poids du tourisme dans l'économie locale est faible et progresse lentement : il génère 3,6 % des emplois totaux en 2012 (par comparaison 21,8 % dans le Verdon) soit + 0,6% par rapport à 1990. La dépense journalière moyenne par touriste est voisine de 53 € en 2012 (par comparaison 72 € dans le Verdon)
- Bien qu'il ait diminué rapidement entre 1999 et 2010, l'emploi agricole reste relativement important sur le territoire. Cependant la valorisation locale des productions reste limitée et les producteurs tirent une faible valeur ajoutée de leur production en comparaison avec les autres territoires.
- Le territoire présente un patrimoine bâti et un petit patrimoine matériel riches. Ces patrimoines sont cependant menacés par les pressions liées au développement urbain d'une part et par la perte d'usage d'autre part. Le territoire porte également un patrimoine immatériel et identitaire important (histoire particulière liée à son statut de possession papale durant 5 siècles, langue provençale, savoir-faire agricoles et artisanaux, lien à la montagne...) dont la transmission constitue un enjeu important du fait de l'important renouvellement de la population.

Les enjeux de développement local

Les travaux de diagnostic du projet de Parc ont permis d'identifier **4 grands enjeux** pour ce territoire, qui structurent la charte de PNR actuellement en cours d'élaboration.



Ce projet de territoire est porté par le Syndicat Mixte d'Aménagement et d'équipement du Mont Ventoux (SMAEMV). Créé en 1965 pour intervenir sur un territoire de 34 communes, ce syndicat a pris en charge depuis 2012 la mission de préfiguration du PNR du Mont Ventoux.

La candidature LEADER 2014-2020 du GAL Ventoux a pour objet de contribuer à la mise en œuvre de ce projet de territoire. Elle est également portée par le SMAEMV dans une logique de cohérence et d'unicité des structures.

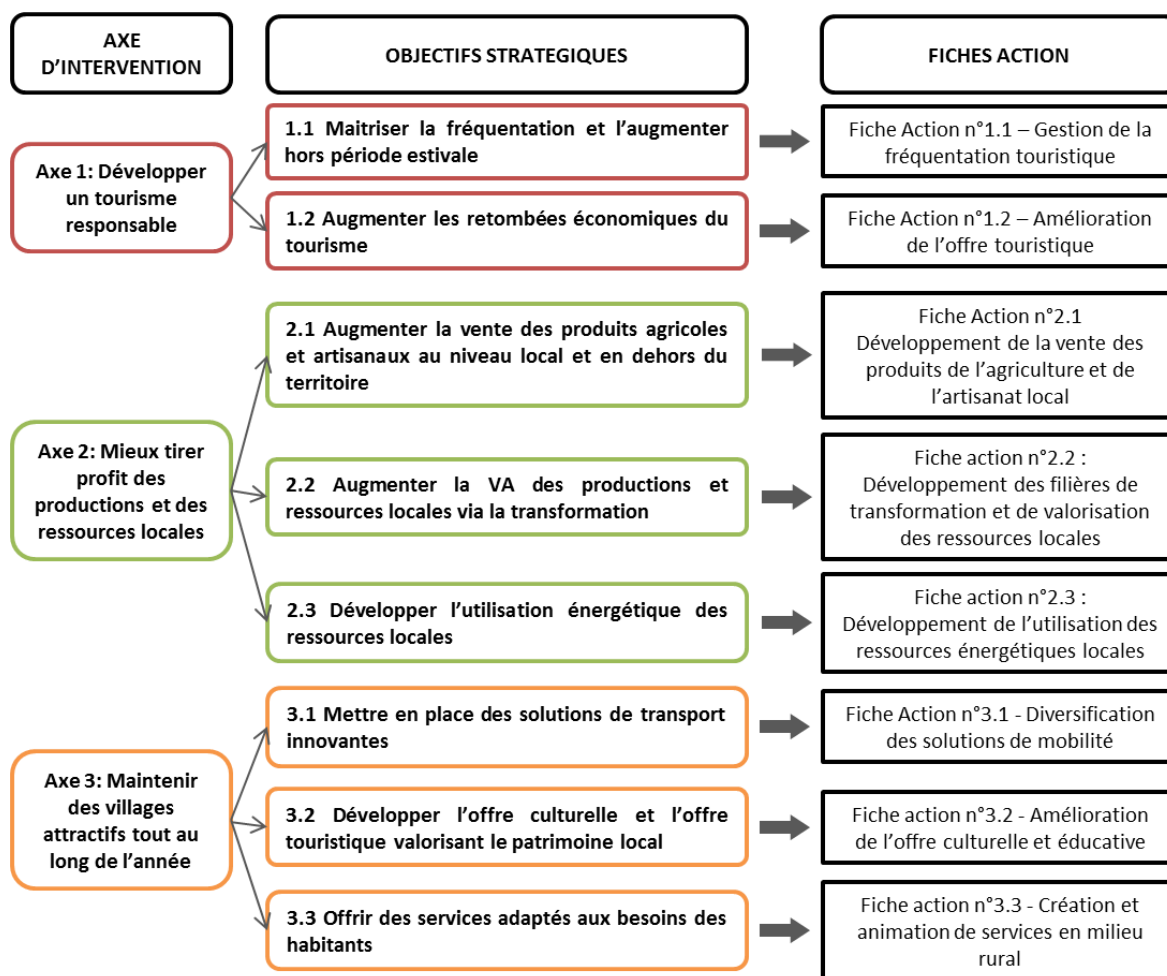
« Agir ensemble pour un Ventoux attractif, dynamique et durable »

Afin d'accompagner la mise en œuvre du projet du PNR du Mont Ventoux et d'agir sur des thématiques fédératrices à l'échelle de son périmètre d'action, le GAL a fait le choix d'une stratégie comportant 3 entrées sectorielles complémentaires : le développement touristique, la valorisation des ressources locales et le développement des services à la population.

Répondant de façon transversale aux enjeux locaux, la stratégie LEADER 2014-2020 se décline en 8 objectifs stratégiques ciblés et s'articule autour :

- **d'un fil rouge : le développement durable**, en cohérence avec le projet de Parc Naturel Régional
- **d'un principe transversal : l'intelligence collective**, en cohérence avec l'AMI et en continuité avec la programmation LEADER 2007-2014, durant laquelle l'approche collective a été un important facteur d'efficacité du programme.

La stratégie se décline d'un point de vue opérationnel en 8 objectifs stratégiques et 8 fiches actions, organisés de la façon suivante :



Le programme sera piloté par un comité de programmation composé de 27 membres titulaires et au sein duquel seront représentés 10 structures publiques et 17 structures privées du territoire (30 entre les titulaires et les suppléants). Cette instance, volontairement large, constituera un véritable espace de concertation à l'échelle du territoire.

Les moyens humains dédiés à la mise en œuvre de LEADER

Deux postes à temps plein et un à 80 % seront affectés à l'animation et à la gestion du programme LEADER, soit un total de 2,8 ETP répartis de la façon suivante :

- **Les fonctions d'animation et de communication : 1,4 ETP**

Ces fonctions seront assurées :

- A plein temps par l'animatrice LEADER déjà présente sur le précédent programme LEADER : elle poursuivra son travail d'animation sur ce nouveau territoire élargi en collaboration étroite avec les chargés de mission du projet de PNRV et les chargés de mission tourisme et développement économique des intercommunalités. Elle facilitera les échanges entre les partenaires techniques et financiers, les institutions, et les membres du comité de programmation afin de diffuser au mieux l'information et promouvoir la stratégie du GAL Ventoux.
- A 0,4 ETP par le gestionnaire polyvalent du programme 2007-2014 : il apportera un appui à l'animatrice notamment sur les tâches d'organisation et de communication

- **Les fonctions de gestion administrative et financière : 1,4 ETP**

Ces fonctions seront assurées :

- A plein temps par une gestionnaire, ancienne stagiaire formée dans l'équipe depuis 6 mois.
- A 0,4 ETP par le gestionnaire polyvalent du programme 2007-2014

De plus, le SMAEMV mettra à disposition du GAL l'ensemble de sa logistique administrative et de ses compétences techniques :

- **Une équipe d'animation aux compétences pluridisciplinaires** (montagne, biodiversité, éducation à l'environnement, circuits-courts, activités nature, maîtrise d'ouvrage, urbanisme...)
- **Des services supports réactifs** (marchés publics, juridique, communication, comptabilité, RH,...)
- **Des moyens logistiques facilitateurs** (bureaux, véhicules, informatique collaborative, gestion dématérialisée des datas internes ,...)

Enfin l'élaboration du projet de Parc Naturel régional du Ventoux permet l'émergence d'une véritable intelligence collective, en s'accompagnant des compétences existantes sur le territoire et au sein même de la structure. Ainsi les chargés de mission du territoire (intercommunalités, chambre consulaire,...) contribueront largement à l'animation du projet de territoire.

Plan de financement simplifié

	Répartition de l'enveloppe LEADER	LEADER	Dépense publique totale	Budget Prévisionnel Total
19.2 : Plan de développement	59%	885 000	1 475 000	1 843 750
Axe 1: Développer un tourisme responsable	24%	354 000	590 000	737 500
Fiche action n°1.1: Maîtrise de la fréquentation touristique	10%	150 450	250 750	313 438
Fiche action n°1.2: Amélioration de l'offre touristique	14%	203 550	339 250	424 063
Axe 2: Mieux tirer profit des productions et des ressources locales	21%	309 750	516 250	645 313
Fiche action n°2.1: Développement de la vente des produits de l'agriculture et de l'artisanat local	9%	132 750	221 250	276 563
Fiche action n°2.2 : Appui au développement de la transformation	8%	123 900	206 500	258 125
Fiche action n°2.3 : Utilisation des ressources énergétiques locales	4%	53 100	88 500	110 625
Axe 3: Maintenir des villages attractifs tout au long de l'année	15%	221 250	368 750	460 938
Fiche action n°3.1 : Développement de la mobilité alternative	5%	79 650	132 750	165 938
Fiche action n°3.2: Développement de l'offre culturelle et éducative	5%	70 800	118 000	147 500
Fiche action n°3.3 : Développement de services adaptés	5%	70 800	118 000	147 500
Fiche sous-mesure 19.3	16%	240 000	400 000	444 444
Fiche sous-mesure 19.4	25%	375 000	625 000	625 000
Enveloppe prévisionnelle totale		1 500 000	2 500 000	2 913 194